

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MACOURIA

Séance du jeudi 29 janvier 2026
Délibération n°2026-11-VM

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 29 janvier à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de 1^{ère} convocation du conseil : 21 janvier 2025

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Kwata pour le recrutement d'agents temporaires sur le sentier de Pointe Liberté

Étaient présents (22) :

M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1^{er} Adjointe au Maire, M. Serge BACE, 2^e Adjoint au Maire, M. Jean-Yves THIVER, 4^e Adjoint au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5^e Adjointe au Maire, M. Claude LEMKI, 6^e Adjoint au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8^e Adjoint au Maire, Mme Rose DANIEL, 9^e Adjointe au Maire,

Mme Marthe BOUDEAU, Mme Madly MARIGNAN, Mme Claudette FAZER TYNDAL, M. Elidore TORVIC, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Suzanne MAZOE, Mme Darling DUFORT, Mme Katia BOSSOU, Mme Josiane DUPRE, Mme Corinne SIGER, M. Martin LABRUNE, M. Josué MOGE, M. Ismaël NEMOR, M. Guy GOBER, **conseillers municipaux**

Étaient absents mais avaient donné procuration (03) :

Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^e Adjointe au Maire à Mme Claudette FAZER TYNDAL, Conseillère Municipale

M. David O'REILLY, Conseiller Municipal à M. Serge BACE, 2^e Adjoint au Maire

M. Augustin BENTH, Conseiller Municipal à Mme Sandrine PAYET, 5^e Adjointe au Maire

Étaient absents (8) :

Mme Yvane CHAND, 3^e Adjointe au Maire, M. Marijono SANIP, M. Roméo JEWANI, Mme Annie RENE, M. Thierry LOUIS, Mme Eda GEORGE (*excusée*), M. Pascal NACIS, M. Emmanuel PRINCE, **Conseillers municipaux**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Madame Sandrine PAYET** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

VU le code général des collectivités territoriales

VU le rapport n°12/2026/VM de Monsieur le Maire,

VU le courrier de demande de subvention de l'association Kwata,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE A L'UNANIMITE**

ARTICLE 1 :

D'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de **12 240 €** (douze mille deux cent quarante euros), à l'association Kwata, correspondant au traitement salarial complet de deux agents qui seront recrutés pour une durée de trois mois dans le cadre de l'ouverture du sentier de la Pointe Liberté.

ARTICLE 2 :

D'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2026.

ARTICLE 3 :

Le Maire et son adjoint(e) délégué(e) sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Macouria, le 30 janvier 2026